



Sveriges Tandläkarförbund



Suomen Hammaslääkäriliitto
Finlands Tandläkarförbund



Den norske
tannlegeforening



Tannlæknafélag
Íslands

TANDLÆGE
FORENINGEN

FDI Fédération dentaire internationale
Chemin de Joinville 26,
1216 Genève-Cointrin
Suisse

FDI : suggestion relative au vote numérique

Les associations dentaires du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, cosignataires du présent courrier, enjoignent le Conseil de la FDI de proposer des modifications à apporter aux règles et règlements pour permettre le vote numérique.

L'Association dentaire danoise suggère, au nom des pays nordiques, de modifier les Statuts afin d'autoriser le vote numérique ou en personne lors de chaque assemblée générale.

Nous suggérons ainsi de reformuler l'article 2.8.5 intitulé « Vote » comme suit :

2.8.5 Vote

Chaque délégué d'un Membre Régulier dispose d'une voix. Le vote par procuration n'est pas autorisé. Le vote a lieu à main levée, par carte, par bulletin écrit, par vote électronique ou par toute autre méthode annoncée par le Président de l'Assemblée générale, et soumise, dans tous les cas, à l'approbation de cette dernière.

Un vote à bulletin secret doit avoir lieu si la demande en est approuvée par un tiers (1/3) des délégués présents et votants.

Lors des Assemblées générales, les scrutins ~~peuvent être~~ **sont** organisés via des technologies permettant aux participants de prendre dûment part aux discussions, au Président de l'Assemblée générale d'assister à l'ensemble des interventions et à tous les délégués (présents physiquement ou virtuellement) de voter à bulletin secret.

Motifs de la suggestion :

- 1) Participation accrue : le vote numérique permet d'accroître la participation en facilitant la procédure de vote pour les membres, en particulier ceux rencontrant des difficultés pour assister aux assemblées en personne du fait de la distance, de leur état de santé ou d'autres raisons.
- 2) Décisions démocratiques : la FDI doit veiller à ce que l'ensemble des décisions soient prises de la manière la plus démocratique possible, en permettant à tous les pays de voter, même s'ils ne peuvent être représentés en personne à une assemblée.

- 3) Développement durable : il est dans l'intérêt de la FDI de limiter les déplacements dans une démarche plus écoresponsable.
- 4) Commodité : le vote numérique permet aux membres de voter partout et à tout moment, sans avoir à se déplacer ou à prendre sur leur temps de travail.
- 5) Économies : le vote numérique permet de réduire les coûts liés à l'organisation de sessions en présentiel, tels que les frais de location du lieu, de déplacement et d'hébergement.

Au nom des associations dentaires nordiques suivantes :

Association dentaire danoise

Association dentaire finnoise

Association dentaire islandaise

Association dentaire norvégienne

Association dentaire suédoise

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Susanne KLEIST

Présidente

Association dentaire danoise

17, Amaliegade

1256 Copenhague K

Danemark

Téléphone : +45 70 25 77 11

info@tandlaegeforeningen.dk

www.tandlaegeforeningen.dk

CVR n° 21318418